Ineris	EXPRESSION DU BESOIN

Nota : *ce document a été émis et est géré par DFA/ PDFA / GAMA*

Expression du besoin

Marché de Fourniture / Prestation

ÉVOLUTIONS SUR L'APPLICATION MOBILE SYTGEOMAPPER ET L'API DE FONCTIONS CARTOGRAPHIQUES ASSOCIÉE

Référence du marché S26GEOMAPPER

Références du présent document :

Ineris-204926 -2863208 v1.0

Du : 30/09/2026

Ce document ne peut être communiqué à des tiers sans autorisation écrite du responsable de l'Entité concernée

Ces documents sont la propriété de l'Ineris, ils ne peuvent être utilisés, reproduits ou communiqués à des tiers sans l'autorisation expresse de l'Ineris.

Sommaire

ARTICLE 1 OBJET DU MARCHE 4
1.1 Objet du marché 4
1.2 Décomposition des besoins. 4
1.3 Lieux d'exécution 5
1.4 Visite de site 5
1.5 Pièces complémentaires 5
1.6 Budget global 5
1.7 Date limite de réception des offres 6
1.8 Critères d'évaluation des offres 6
ARTICLE 2 PRESCRITIONS TECHNIQUE 6
2.1 Spécifications techniques 6
2.2 Livrables 9
2.3 Maintenance 9
ARTICLE 3 CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES 10
3.1 Durée 10
3.2 Prix 10
3.3 Obligations du titulaire 11
3.4 Moyens techniques 11
3.5 Clauses environnementales et sociales. 12
3.6 Propriété intellectuelle 12
3.7 Modalités de réversibilité et de transfert de compétences 13
3.8 Sous-traitance 14
3.9 Documents contractuels – interprétation 14
ARTICLE 4 ATTESTATION SUR L'HONNEUR 15

Ce document ne peut être communiqué à des tiers sans autorisation écrite du responsable de l'Entité concernée

ARTICLE 1 OBJET DU MARCHE

1.1 Objet du marché

Afin d'optimiser ses inspections souterraines, la direction SIT s'est dotée d'une application mobile SYTGEOmapper et d'une API de fonctions cartographiques qui a été interfacée avec le portail web e.cenaris. Ces travaux ont été appuyés par un prestataire externe et réalisés dans le cadre d'un marché réf. AC22ECENARIS aujourd'hui clôt. Les dernières versions de l'API de fonctions cartographiques ont été réceptionnées en septembre 2025. Une version finalisée (ou v1.0) de SYTGEOmapper a été réceptionnée en octobre 2025.

La présente demande porte sur des besoins complémentaires, plus ou moins en lien avec l'apparition de blocages apparus lors des premiers usages intensifs de SYTGEOmapper, dont les principales caractéristiques sont décrites ci-après. Chacun des six besoins identifié (liste nominative au § **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** suivant) est décrit en détails plus avant dans le document (§ 2.1).

À titre informatif, il est probable qu'un autre marché relatif à une prestation de TMA (Tierce Maintenance Applicative) voir de TME (Tierce Maintenance Evolutive) soit lancé en 2027, après qu'une réponse opérationnelle eut été portée aux besoins ci-après décrits. Cette information est donnée sans aucune garantie d'exclusivité du titulaire et qu'il devra veiller à ne pas faire obstacle à toute remise en concurrence ultérieure.

Mon marché est un marché de (cochez la case correspondante)

☐Travaux

☐Fourniture(s)

- ☐ sans maintenance
- ☐ avec maintenance

☒Service(s)

1.2 Décomposition des besoins.

- Besoin n°1 – Export Shapefile des couches (config + Examind) [Cartographie web]
- Besoin n°2 – Type « personnalisable » et formulaire d'ajout de couche [Cartographie web + SYTGEOmapper]
- Besoin n°3 – Donner la possibilité d'ajouter un label (texte) [Cartographie web + SYTGEOmapper]
- Besoin n°4 – Sécuriser le transfert des données depuis l'application [SYTGEOmapper / Tablette]
- Besoin n°5 – Solutionner des blocages rencontrés en utilisant l'application mobile SYTGEOmapper [SYTGEOmapper + Cartographie web]
- Besoin n°6 – Gestion d'une cartographie « multi-sites » [Cartographie web + examind]

1.3 Lieux d'exécution

Ineris
Parc technologique ALATA
BP 2
60 550 Verneuil en Halatte
France

1.4 Visite de site

Sans objet

1.5 Pièces complémentaires

Dans le cadre de la présente consultation, l'Ineris peut mettre à disposition des candidats en faisant la demande les codes sources de l'application mobile SYTGEOmapper et de l'API de fonctions cartographiques, à seule fin de leur permettre d'analyser l'existant et d'élaborer leur offre technique et financière.

Ces codes sources pourront être transmis sur demande écrite et sous condition de signature préalable d'un engagement de confidentialité et de destruction/ restitution de ces derniers au plus tard au jour de la remise des plis prévue au présent contrat.

Cette mise à disposition n'emporte aucun transfert de propriété intellectuelle (cf. § 3.3.1), de droit d'utilisation, de reproduction, de modification ou d'exploitation desdits codes sources, au-delà des besoins strictement liés à la réponse au présent appel d'offres.

Les candidats s'engagent à préserver la confidentialité des codes sources transmis, à ne pas les communiquer à des tiers et à ne les utiliser à aucune autre fin. À l'issue de la procédure, les candidats non retenus devront détruire ou restituer l'ensemble des copies détenues, sur simple demande de l'Ineris.

L'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs aux codes sources demeure la propriété exclusive du pouvoir adjudicateur.

1.6 Budget global

Pour l'ensemble des besoins décrits au présent marché l'Ineris dispose d'un budget global d'un montant maximal de 27 000 € HT

Ce document ne peut être communiqué à des tiers sans autorisation écrite du responsable de l'Entité concernée

1.7 Date limite de réception des offres

La date limite de remise des offres est fixée au : 19/11/2026 à 14h00

1.8 Critères d'évaluation des offres

Critère	Pondération
Prix	40% (prix global de la prestation
Qualité technique de l'offre	60% (conformité au besoin délais, méthodologiques, compétences et expérience...)

ARTICLE 2 PRESCRITIONS TECHNIQUE

2.1 Spécifications techniques

Remarque préalable :

L'API de fonctions cartographiques migrera au début de l'année 2027 vers une version Laravel (actuellement en version SLIM), les réponses du prestataire aux besoins détaillés ci- après devront prendre en compte cette spécificité pour assurer une compatibilité avec cette version (les codes sources des deux versions de l'API pourront être remises sur demande tel que spécifié au § 1.5 précédent).

2.1.1 Besoin n°1 - Export Shapefile des couches (config + Examind) [Cartographie web]

Objectif : permettre l'export au format Shapefile des couches provenant du menu de la cartographie, qu'elles soient issues de la configuration locale (JSON) ou de services Examind.
=> Dégradations, Couches Examind, import BDD via API Ineris.

Attendus fonctionnels :

- exposer une fonction indépendante côté API/contrôleur, adressable par nom de couche, par exemple :
 generateShapeFile(layerName: string) → zip Shapefile
- retourner un Shapefile packagé (.zip) téléchargeable.

2.1.2 Besoin n°2 – Type « personnalisable » et formulaire d'ajout de couche [Cartographie web + SYTGEOmapper]

Objectif : lors de l'ajout d'une couche via l'interface (menu déroulant, cf. Figure 1), proposer sous le type « Autre », une version personnalisable ouvrant un formulaire de création de couche. Il sera possible de définir :

- le nom de la couche ;
- le type de géométrie de sortie : "Point" et/ou "Line" et/ou "Polygone" (cases à cocher) ;
- la couleur des éléments.

Une fois créées, ces couches seront gérées comme les couches existantes. On pourra les déplacer, les renommer, les supprimer ou les exporter via la fonction décrite ci-avant.



Figure 1 : Menu

2.1.3 Besoin n°3 – Donner la possibilité d'ajouter un label (texte) [Cartographie web + SYTGEOmapper]

Objectif : donner la possibilité d'ajouter un label lors de la création d'un élément localisé sur la carte mais qui ne soit pas une « Dégradations » . (Puits, Zones etc.). Ce label, de format texte libre [0-255 caractères], devra être associé à l'élément géographique qu'il décrit.

Attendus fonctionnels :

- demander un label lors de la création d'un élément d'une couche et l'afficher sur la carte.
- enregistrer ce label avec l'élément géographique qu'il décrit.

Cela permettra l'identification visuelle et une gestion « simple » des différents éléments créés.

2.1.4 Besoin n°4 – Sécuriser le transfert des données depuis l'application [SYTGEOmapper / Tablette]

Objectif : donner la possibilité à l'utilisateur, d'une part, d'accéder aux données d'inspection (photos, fiches de dégradations en .csv, couches cartographiques, layer de disposition des couches, logs de transfert) stockées sur la tablette, et, d'autre part, de créer deux modes de transfert de ces données de retour d'inspection.

Attendus fonctionnels :

- créer un mode de transfert filaire (via PC Ineris), en plus du mode de transfert sans fil existant ;

- dans le mode sans fil, prévoir un transfert en deux temps (validé par l'utilisateur) :
 1) première action : lancer le transfert des données vers e.cenaris et les serveurs FTP ;
 2) deuxième action (en cas de succès* de la première avec message adéquat) : demander la suppression locale (sur la tablette) des données [prérequis à tout nouvel import pour une nouvelle inspection].
- dans le mode filaire, prévoir un transfert en deux temps (validé par l'utilisateur) :
 1) première action : lancer le transfert des données vers e.cenaris et les serveurs FTP + tout en créant un fichier zip dans le dossier téléchargement du PC connecté ;
 2) deuxième action (en cas de succès* de la première avec message adéquat) : demander la suppression locale (sur la tablette) des données [prérequis à tout nouvel import pour une nouvelle inspection].
- rendre les données d'inspection « visibles » à l'explorateur du PC connecté en filaire.

(*)Rqe : en cas d'échec de transfert, un message invitant l'utilisateur soit à réitérer le transfert soit à essayer un autre mode transfert devra être affiché.

2.1.5 Besoin n°5 – Solutionner les principaux blocages rencontrés en utilisant l'application mobile SYTGEOmapper [SYTGEOmapper + Cartographie web]

Entre novembre 2025 et mars 2026, des blocages ont été remontés et enregistrés (tickets MANTIS référencés, cf. tableau suivant) par les équipes en charge des inspections souterraines. Ces points, non identifiés en phase de développement, limitent aujourd'hui le déploiement de SYTGEOmapper,.

Numéro de tickets MANTIS	Titre / description
13258	Validation d'une fiche sur la tablette : sur le terrain (tablette hors connexion), lorsqu'on clique sur le bouton « enregistrer » d'une fiche déjà validée, alors cela dévalide la fiche. Il faut masquer le boulon « valider » dès qu'il a été cliqué 1 fois.
13319	Optimisation d'affichage dans la carto sur e.cenaris: lorsqu'on crée des nouvelles ZNA, il faut trouver le bon zoom pour accéder/cliquer aux dégradations (et c'est très aléatoire). Le principe de couche « en-dessous » dans la liste des couches à gauche de la carto signifiant intuitivement couche « en-dessous » sur la carte en SIG ne fonctionne pas.
12828, 12829 et 12941 12922	Gestion des photos en cours d'inspection (tablette hors connexion) ou en fin d'inspection (tablette avec connexion internet) : • *les photos prises en mode portrait sur la tablette ne s'affichent pas dans le bon sens dans e.cenaris (exemple VCP : dégradation 139-4 – photo 09/2025). Elles s'affichent tout le temps en mode paysage ;* • *accès aux photos de la précédente inspection lors du chargement d'un site* • *les dates des photos prises lors des précédentes inspections n'apparaissent pas sur la tablette et les photos ne sont pas rangées dans un ordre chronologique ;* • *qualité des photos rapatriées sur e.cenaris : toutes les photos provenant des tablettes sont des mini-images de 100Ko, nous souhaitons des photos comprises entre 1000Ko et 1500Ko.*
13357	Plantage du transfert tablette vers e.cenaris lors de la synchronisation des images (Sites Mercier et Moët-et-Chandon)

Attendus fonctionnels :

- analyser, diagnostiquer et solutionner de manière pérenne ces dysfonctionnements.

2.1.6 Besoin n°6 – Gestion d'une cartographie « multi-sites » [Cartographie web + examind]

Objectif : très prochainement, le portail e.cenaris donnera la possibilité à ses utilisateurs d'accéder à une ou plusieurs pages de type tableau de bord à l'échelle de plusieurs sites. Ainsi, une page tableau de bord des sites d'inspection permettra de visualiser les principaux paramètres de tous les sites d'inspection gérées par l'Ineris en France, valorisant et mettant en forme des données embasées pour chacun des sites d'inspection. Par exemple, remonteront sur cette page dite « multi-sites », les dates des dernières inspections, les dates des prochaines inspections, des statistiques globales, etc… Il est également prévu un volet cartographique général, typiquement un fond de carte de la France (ou monde) positionnant chacun des sites. Actuellement, l'API de fonctions cartographiques est conçue dans une structure « une carte <-> un site » et ne permet pas la gestion d'une cartographie de type « territoire » telle que celle envisagée sur les pages multi-sites.

Attendus fonctionnels :

- disposer d'une fonctionnalité de gestion de cartes de type territoire pour répondre aux objectifs des futures pages tableau de bord d'e.cenaris permettant : de zoomer / dézoomer, d'interroger / cliquer chacun des sites affichés.

2.2 Livrables

Nouvelles versions opérationnelles de l'API de fonctions cartographiques et de SYTGEOmapper intégrant les fonctionnalités attendues. Celles-ci auront été testées en inspection souterraine sur une durée d'un moins à réception.

2.3 Maintenance

Sans objet

ARTICLE 3 CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

3.1 Durée

Le présent marché est conclu pour une durée de 12 mois mois à compter de la commande.

Reconduction tacite : ~~*OUI*~~ *NON*

3.2 Prix

Le prix proposé dans l'offre est **un prix global et forfaitaire (pas de prestations d'assistance technique ni de régie).**

Les prix du marché sont ceux proposés par le *Titulaire* et acceptés par l'Ineris.

Les prix sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution du marché y compris les taxes fiscales et parafiscales frappant obligatoirement celui-ci, les frais de déplacement, d'hébergement, de bouche et de secrétariat ou tout autre frais pouvant être rendu nécessaire pour l'exécution du marché, notamment la fourniture du dossier technique.

Ces prix seront indiqués Hors Taxes et Toutes Taxes Comprises avec indication du taux de T.V.A.

Les versements ne seront effectués que dans la mesure où les prestations définies dans les documents contractuels sont réalisées.

Les factures ne pourront donner lieu à paiement que sur constatation du service fait.

Les factures sont payables à 60 jours à réception de la facture et devront être adressées uniquement au Service Facturier de l'Agence Comptable de l'Ineris à Verneuil en Halatte via le portail CHORUSPRO.

Le paiement sera réalisé de la manière suivante :

- **Paiement de 3 premiers besoins satisfaits à l'issue d'une phase de test se déroulant pendant 1 mois (phase de VSR)**
- **Paiement des 3 autres besoins satisfaits à l'issue d'une phase de test se déroulant pendant 1 mois (phase de VSR).**

Toute facture qui ne comporte pas de numéro d'identification ou qui n'est pas directement adressée uniquement au Service Facturier de l'Agence Comptable sera retournée au Titulaire sans être payée et sans qu'aucun retard ou défaut de paiement ne puisse être reproché à l'Ineris.

3.2.1 Forme des prix et variation des prix

Les prix sont fermes et définitifs.

Si le marché est reconduit pour une année supplémentaire, les prix seront révisés à la date anniversaire du marché.

3.3 Obligations du titulaire

Le *Titulaire* est réputé se conformer au descriptif technique décrit ci-dessus et à l'état de l'art

3.3.1 Représentation des parties

L'interlocuteur désigné par l'acheteur est chargé du suivi de l'exécution des prestations. Il est désigné lors de l'attribution du marché.

Le titulaire désigne un ou plusieurs interlocuteurs, habilités à le représenter auprès de l'acheteur, pour les besoins de l'exécution du marché.

Le titulaire s'engage à informer, sans délai, l'acheteur de toute modification d'interlocuteur désigné.

Pendant toute la durée d'exécution du marché, l'acheteur se réserve le droit de demander le remplacement motivé d'un ou de plusieurs intervenants du titulaire. De même, le titulaire peut proposer le remplacement d'un ou de plusieurs de ses intervenants.

3.3.2 Obligation de conseil

Le titulaire est tenu à une obligation permanente de conseil et de mise en garde.

Dans l'hypothèse où le titulaire ne respecte cette obligation, il ne saurait se prévaloir d'une incohérence dans les pièces du marché pour s'exonérer de ses obligations contractuelles.

3.3.3 Obligation d'information

Le titulaire est tenu de signaler à l'acheteur tous les éléments qui lui paraissent de nature à compromettre la bonne exécution des prestations.

3.3.4 Mesures de sécurité

Toute personne relevant du titulaire ou de ses sous-traitants est soumise, le cas échéant, à des mesures de sécurité qu'il s'agisse d'accès physiques à des locaux ou d'accès logiques à des informations.

3.4 Moyens techniques

Le *Titulaire* s'engage à définir, mettre en œuvre et maintenir les moyens techniques, notamment informatisés, et les infrastructures nécessaires à l'exécution de la commande.

3.5 Clauses environnementales et sociales.

Le titulaire privilégiera l'utilisation de matériaux écologiques, recyclés ou recyclables, et de faible impact environnemental, conformément aux spécifications détaillées dans le CCTP.

Le titulaire devra fournir une documentation attestant de la provenance écologique des matériaux utilisés et de leur conformité avec les critères de durabilité établis.

Le titulaire s'engage à utiliser des équipements et des procédés qui optimisent l'efficacité énergétique et minimisent les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques.

Dans le cadre de la loi AGEC : il est également demandé aux candidats de privilégier les produits matériaux recyclables, revalorisables, le moins polluants possible

Le titulaire veillera à ce que son personnel et ses sous-traitants soient formés et sensibilisés aux bonnes pratiques environnementales.

Par ailleurs, si des éléments proposés par le titulaire du marché sont issus d'une filière de revalorisation ou de réemploi, ce dernier le fera connaître dans son offre.

Il s'engage également à mettre en œuvre des mesures concrètes visant au respect de l'égalité et la parité homme/femmes, au respect des conditions et normes sociales et sociétales les plus rigoureuses.

3.6 Propriété intellectuelle

L'Ineris et le *Titulaire* restent chacun propriétaire de leurs connaissances antérieures, à savoir toute information, connaissance technique et/ou scientifique, élément de savoir-faire, sous quelque forme qu'ils soient, brevetables ou non, et/ou brevetés ou non, tout logiciel, tout titre et droit de propriété acquis ou développés par l'un d'entre eux avant le début de la prestation.

Pour les logiciels, les codes source et la documentation nécessaires à la mise en œuvre des droits sur les logiciels livrés sont remis sur support exploitable en même temps que le code objet. Le *Titulaire* s'engage à garder confidentiels les codes source.

En cas de cessation du présent marché pour quelque cause que ce soit, l'Ineris demeure cessionnaire de l'ensemble des droits d'exploitation afférents aux résultats.

Pendant une période de 2 ans, le Titulaire est tenu de fournir sur la demande de l'Ineris l'assistance nécessaire à l'exercice des droits d'exploitation des résultats cédés.

3.6.1 Codes source

Le titulaire livre à l'acheteur, spontanément et au fur et à mesure de l'exécution des prestations, l'intégralité des codes sources des développements réalisés spécifiquement dans le cadre du marché, ainsi que les codes exécutables, fichiers de configuration, scripts de compilation, d'installation et de déploiement, dépendances, outils nécessaires à la reproduction des livrables et documentation technique et fonctionnelle associée.

La livraison intervient simultanément à chaque remise d'une nouvelle version du code objet ou du code exécutable, dans un format ouvert, exploitable et directement réutilisable.

L'acheteur dispose d'un droit exclusif permanent d'accès, d'audit, de reproduction, de modification, d'adaptation, de maintenance, d'évolution et de déploiement des codes sources. Il peut exercer ces droits directement ou par l'intermédiaire de tout tiers désigné par lui, notamment pour assurer la maintenance applicative et la réversibilité de l'outil.

Le titulaire ne peut imposer la confidentialité des codes sources livrés ni subordonner leur accès à son accord préalable ou au paiement d'un complément de prix. La livraison des codes sources et les droits accordés à l'acheteur sont compris dans le prix du marché.

3.6.2 Autres précisions

Lieu de dépôt des sources : forge de l'acheteur, dépôt sécurisé ou autre ;

Fréquence minimale de livraison : À la fin du marché

3.7 Modalités de réversibilité et de transfert de compétences

En cas d'arrivée du terme du marché, de non-reconduction, de résiliation ou de changement de titulaire, le titulaire remet à l'acheteur ou au tiers désigné par celui-ci :

- la dernière version complète des codes sources ;
- l'historique des versions ;
- les codes exécutables ;
- les fichiers de configuration et de paramétrage ;
- les scripts d'installation, de compilation, de déploiement et de migration ;
- la documentation technique et fonctionnelle à jour ;
- les bases de données et les procédures d'extraction ;
- les jeux de tests et scénarios de recette ;
- les contrats et licences relatifs aux connaissances antérieures utilisées ;
- toute information nécessaire à la reprise de l'exploitation et de la maintenance.

Le titulaire assure, pendant la période de réversibilité, le transfert des connaissances et l'assistance technique nécessaires à la reprise de l'outil par l'acheteur ou par le nouveau titulaire. Cette assistance comprend notamment des sessions de formation, des ateliers techniques et une phase de maintenance sous contrôle

3.7.1 Garantie

Les Prestations bénéficient d'une garantie contractuelle de *12 mois minimum à* compter du prononcé de l'acceptation, sans réserve, des Prestations par l'Ineris notamment lors de la constatation de défaut, défaillances, inexécutions, malfaçons ou d'incidents générés par la prestation.

3.7.2 Responsabilités

Le *Titulaire* s'engage à ce que les éléments livrés soient conformes aux besoins exprimés au présent document

Toutes les vérifications ou contrôles qui pourraient être effectués par l'Ineris n'exonèrent en rien la responsabilité du *Titulaire* au titre de ses obligations.

3.7.3 Assurances

Chaque *Titulaire* intervenant dans le cadre du présent marché à un titre quelconque et quelle que soit sa situation juridique, doit être titulaire d'une police personnelle de Responsabilité Civile/Garantie Décennale pendant et après la prestation, couvrant les dommages de toutes natures causés à l'Ineris et aux tiers :

- pendant la durée des prestations du fait de la réalisation de celles-ci ;
- après réalisation des prestations du fait d'un événement dommageable occasionné par les prestations, le personnel ou les matériels du *Titulaire*.

3.8 Sous-traitance

Le *Titulaire* pourra, le cas échéant, recourir à des entreprises intervenantes pour l'exécution du présent marché et dans cette hypothèse, en demandera préalablement l'autorisation par écrit, à l'Ineris.

Le *Titulaire* restera, en tout état de cause, le seul responsable de l'exécution du marché et s'engage à faire respecter par ses sous-traitants toutes les obligations au titre du présent marché.

3.9 Documents contractuels – interprétation

Le cadre contractuel est constitué, par ordre de prééminence :

- de la commande, sous réserve que l'Ineris donne suite à la consultation ;

Ce document ne peut être communiqué à des tiers sans autorisation écrite du responsable de l'Entité concernée

- du présent document
- des conditions générales d'achat références DI0179
- de la charte fournisseur disponible sur le site internet de l'Ineris (www.ineris.fr)
- des conditions de l'offre du Titulaire, sous réserve de leur acceptation écrite par l'Ineris et uniquement pour les dispositions qui ne sont pas contradictoires avec les documents énoncés ci-dessus.

ARTICLE 4 ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Le titulaire du marché atteste :

- les capacités nécessaires à l'exécution du marché public (professionnelles, techniques et financières, assurances …).
- ne pas faire l'objet de l'interdiction de soumissionner aux marchés publics
- Être régulièrement inscrit au registre professionnel ou au répertoire des métiers dans les conditions prévues par la législation de l'Etat membre où il est établi et disposer des documents administratifs le confirmant (extrait Kbis ou équivalent).
- Être en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale, ses impôts et taxes selon les dispositions légales du pays où il est établi.
- avoir reçu et avoir pris connaissance de toutes les clauses du présent document et des documents auxquels il fait référence, et les accepter sans réserve.

signature et qualité du signataire (qui doit être habilité à engager sa société), accompagnés du cachet du signataire.

A ……, le…….